

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ?

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans.

Concrètement, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

Vous étiez **majeur** au moment de sa délivrance

La carte était **encore valide le 1^{er} janvier 2014**.

Nous vous présentons les règles en fonction de l'année de délivrance de la carte d'identité :

Condition de prolongation automatique

Date de validité

Date de délivrance	Date inscrite sur la carte	Nouvelle date	Condition liée à l'âge
2006	2016	2021	Être né en 1988 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2007	2017	2022	Être né en 1989 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2008	2018	2023	Être né en 1990 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2009	2019	2024	Être né en 1991 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2010	2020	2025	Être né en 1992 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2011	2021	2026	Être né en 1993 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2012	2022	2027	Être né en 1994 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte
2013	2023	2028	Être né en 1995 ou avant et être majeur lors de la délivrance de la carte

Pour voyager à l'étranger, vous devez vérifier sur le site [Conseils aux voyageurs](#) (rubrique Entrée/Séjour) quel est le document d'identité exigé par le pays où vous vous rendez.

Si vous avez un passeport valide, il est préférable de l'utiliser.

Si vous n'avez pas de passeport, et que vous vous rendez dans un pays qui accepte la carte d'identité, vous pouvez demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif du voyage à venir.

Si le pays accepte que la date inscrite sur votre carte d'identité ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration, vous pouvez présenter une [fiche d'information traduite](#) aux autorités étrangères.

À savoir

Nous vous présentons la démarche à suivre pour [le renouvellement d'une carte d'identité pour un majeur](#) et celle à suivre [pour un mineur](#).

Carte d'identité

Pour un majeur

[Première demande](#)

[Renouvellement](#)

[Carte perdue](#)

[Carte volée](#)

Pour un mineur

[Première demande](#)

[Renouvellement](#)

[Carte perdue](#)

[Carte volée](#)

Questions –
Réponses

- [Comment remplacer une carte d'identité abîmée ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre en Suisse ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre au Royaume-Uni ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre au Maroc ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre en Algérie ?](#)
- [Avec quels documents un Français peut-il se rendre en Tunisie ?](#)
- [Voyage aux USA : quelles sont les formalités \(passeport, Esta, visa...\) ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Passeport](#)
- [Documents d'identité nécessaires pour voyager en avion](#)

Pour en savoir plus

- [Pays qui acceptent ou refusent une carte d'identité de plus de 10 ans](#)
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- [Fiches d'information \(par pays\) – Durée de validité de la carte d'identité](#)
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- [Conseils aux voyageurs](#)
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Services en ligne

- [Connaître les documents exigés pour voyager en Europe](#)
Simulateur

Textes de référence

- [Décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013 : article 10 – Extension de la durée de la validité de la carte d'identité](#)
- [Réponse ministérielle du 3 décembre 2019 relative au prolongement automatique de la carte d'identité](#)

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots
Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
[Site ville](#)
[Site tourisme](#)
[Téléphone 04 67 07 73 12](#)
[mail](#)



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00